

La RGPD mise en place au sein du groupe N'PY renforce les liens avec les clients

Avec 470 000 contacts actifs, N'PY est devenu le plus grand club de ski du monde avec une base de données performante. Soucieux de renforcer les liens avec ses clients et la confiance que la marque inspire, le groupe N'PY s'est mis en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD⁻¹) dès la mise en application de la loi en mai dernier.

Et pourtant le défi était de taille ! Pour être prêt à temps, N'PY a mobilisé l'ensemble de son personnel et leurs compétences techniques. L'ensemble des sociétés du regroupement (SAEM N'PY, N'PY RESA et SKYLODGE) a été concerné par cette politique car toutes gérant un important volume de données personnelles : celles des salariés mais surtout celles des clients collectées au travers des produits et services commercialisés via notamment la place de marché n-py.com et la carte No Souci.

Pour renforcer la confiance qui lie les clients à la marque, N'PY a tout mis en œuvre pour être prêt à la date légale. Pour ce faire, l'entreprise s'est appuyée sur des experts aux compétences complémentaires (juriste, économiste d'entreprise, marketeur) pour l'accompagner dans la démarche. Grâce aux conseils d'**AGEFOS PME OCCITANIE**, elle a bénéficié de l'offre de services SMART PME et a ainsi pu lancer une formation-action "Objectif RGPD" animée par le cabinet emoveo de Toulouse.

8 journées de formation destinées à l'ensemble des responsables de traitement ont été nécessaires pour balayer tout le processus de mise en conformité. Conformément aux exigences du RGPD, un délégué à la protection des données personnelles (DPO) a été désigné. Il est chargé d'informer et de conseiller les responsables de traitement des données, de contrôler le respect du RGPD et de travailler avec la CNIL. Une adresse dédiée (dpo@n-py.com) permet aux clients de contacter directement N'PY pour toutes questions sur leurs données personnelles. De même, ils peuvent retrouver la politique de confidentialité mise en place en ligne sur n-py.com.

-1- Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est une loi européenne entrée en vigueur le 25 mai 2018. Cette nouvelle réglementation concerne toutes les entreprises qui recueillent des données. Elle a pour objectif de protéger davantage les données à caractère personnel des consommateurs et des salariés : de nouveaux droits, plus de transparence et une sécurisation des données.

www.n-py.com

RENSEIGNEMENTS PRESSE

Laurence de Boerio - 06 03 10 16 56 – rp@deboerio.net